

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Pour l'autorité compétente par délégation Publié sur le site henrichemont.fr le 11.07.2022

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs POTELUNE / MORIN / BEUX

ONT DONNE POUVOIR : Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr MORIN à Mme NERZIC

A été nommé secrétaire : Mr JANSONNIE

XXXXXXXXXX

Objet : Contribution financière au FSL pour 2022

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du courrier du Conseil Départemental du Cher concernant le Fonds de Solidarité au Logement (FSL),

DECIDE de renouveler sa contribution financière au FSL pour l'année 2022, pour un montant de **880.00 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui en découlent.

Voté à l'unanimité

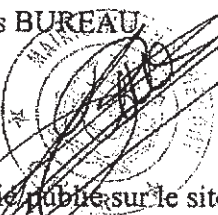
Fait à Henrichemont

Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

Gilles BUREAU



Notifié/publié sur le site internet de la collectivité

Le

11/07/2022

Le secrétaire de séance

Franck JANSONNIE